

Compte rendu de la Réunion du vendredi 15 novembre 2008

Convocation du 06 novembre 2008

Présents :

Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian - Me ANDRE Brigitte – Mr BARREAU Jean
Guy – Mr BOULET Bernard – Mr FRAISSE Laurent – Me GUERRERO Jeannine – Mr SAUNIE
Sylvain – Mr STEENBERGEN Nils.

Ordre du jour :

I- Information sur les dossiers :

Eau

Effacement des réseaux électriques.

II-Zone de Développement Eolien (ZDE).

III-Projet d'exploitation d'une carrière.

IV-Transmission et réception à haut débit des documents administratifs.

V-Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

I - Information sur les dossiers :

I-1- Dossier eau :

Le schéma directeur de l'eau potable (juin 2006) qui prévoit les projets d'évolution, à court et à moyen termes, des réseaux d'eau sur l'ensemble du territoire de la commune est toujours en cours. C'est un projet très lourd et coûteux, les grandes orientations et l'adoption de ce projet ne peuvent être prises à la légère car c'est un engagement pour les années et les générations à venir. Cependant en fin d'année 2010 les périmètres de protection des sources et des bassins de stockages devraient être mis en place, le coût de l'étude pour une seule source ou édifice est très élevé, à cela viendra s'ajouter l'achat des terrains et les travaux de réalisation des protections...

Le schéma directeur de l'eau potable doit être adopté pour pouvoir continuer les travaux d'amélioration et de sécurisation préconisés.

I-2- Réseau électrique, téléphone, éclairage public:

Le syndicat d'électrification vient de désigner, après délibération, comme maître d'œuvre le cabinet CETUR. Cette société est basée à Saint-Pons et a déjà travaillé sur la commune de Rieussec pour la construction de la station d'épuration.

Les projets concernant Rieussec en 2009 sont la mise aux normes du réseau électrique du « Mas Haut ».

L'effacement du réseau électrique du bas du village avec la reprise de l'éclairage public (route de Gourgnès).

Une prolongation de l'éclairage public est prévue jusque devant l'église, un lampadaire.

I-3- Ordures Ménagères :

Lors de la réunion de la commission en mairie de Courniou ont été évoqués :

- la détérioration des poubelles et la non remise en place après le ramassage.
- Le manque de nettoyage
- une utilisation abusive d'une part par le non tri sélectif, d'autre part par le fait que lorsqu'il y a plusieurs containers il est souhaitable d'en remplir un avant de verser dans un autre.

Une nouvelle fois, nous faisons appel à votre civisme.

II - Zone de Développement Eolien (ZDE):

Cette question comporte deux volets :

Le projet de ZDE (Riols, Pardailhan, et communauté de communes Orb et Jaur)

La précédente réunion de la communauté de commune n'a pu se prononcer sur ce projet par le fait qu'une des communes directement concernées n'avait pas délibéré sur cette question. Cette discussion sera reprise lors de la prochaine réunion de la communauté des communes.

La possibilité de création d'une ZDE englobant Rieussec.

Bien que ces installations soient génératrices de la taxe professionnelle ; deux inquiétudes subsistent à l'heure actuelle :

- Qui prend en charge le démantèlement ? à ce jour le décret imposant à l'entreprise installatrice de constituer un fond de réserve à cet effet n'est toujours pas signé.
- Un projet gouvernemental exonérerait de la taxe professionnelle les entreprises qui investissent.

Suite à la discussion Monsieur le Maire propose au vote la délibération suivante :

« Le conseil municipal de la Commune de Rieussec ne s'opposera pas à la création de la ZDE des Avants Monts (Communauté de Communes Orb et Jaur et les communes de Pardailhan et Riols) ; toutefois si un deuxième projet de ZDE, impactant directement Rieussec, était proposé par la communauté de commune, le dit projet serait alors débattu en conseil municipal qui statuerait et donnerait un avis motivé».

Vote :

CONTRE : 0/9

ABSTENTION : 1/9

POUR : 8/9

La délibération est votée à la majorité des présents.

III – Projet d'exploitation d'une carrière :

L'entreprise qui souhaite rouvrir les carrières de marbre de Saint Pons projette l'exploitation de la carrière de marbre dit « bruyère » située sur la route de Brian face au lieu dit « la pierre limpe ». L'extraction de marbre a débuté au début du XX siècle et s'est rapidement arrêtée.

L'extension de cette carrière après forages de prospection se situerait sur le communal en direction du sommet de la colline. Cette société aurait besoin de terrains pour implanter un atelier, les particuliers concernés ont été contactés. 2 à 3 m3 d'eau seraient journalièrement nécessaires. 2 salariés seraient employés.

Après discussion, monsieur le Maire propose :

Que le conseil lui donne l'autorisation de poursuivre les contacts avec le représentant de l'entreprise afin qu'il puisse, lorsqu'un projet précis sera établi, venir le présenter à l'ensemble du conseil qui pourra ainsi statuer et se prononcer.

Vote :

CONTRE : 0/9

ABSTENTION : 0/9

POUR : 9/9

La délibération est votée à l'unanimité.

IV - Transmission et réception à haut débit des documents administratifs:

De plus en plus de documents administratifs sont transmis par courriels de même que nombreux secrétariats tentent de communiquer avec nos services via internet. Cet état de fait crée des difficultés dans le traitement des dossiers et peut être source de retards dans le règlement de certaines affaires. Afin de palier à ce dysfonctionnement deux solutions sont proposées :

- clef internet : moindre coût mais faible débit. 600 € plus abonnement différents tarifs suivant les fournisseurs d'accès.

- Satellite bidirectionnel : coût plus élevé la première année, débit assuré, fiabilité, nécessite l'installation d'une parabole et le passage d'un câble. Coût 725,8 € plus abonnement de 29,9 €

Après discussion il est proposé un vote pour la solution par satellite:

CONTRE : 0/9

ABSTENTION : 0/9

POUR : 9/9

La solution par satellite est votée à l'unanimité.

V - QUESTIONS DIVERSES

V – 1 Marche Occitane :

Une proposition de délibération est soumise au vote du conseil pour l'inscription auprès de l'UNESCO de la langue au patrimoine immatériel de l'humanité.

Après discussion la proposition est soumise au vote :

CONTRE : 1/9

ABSTENTION : 0/9

POUR : 8/9

La délibération est votée à la majorité des présents.

V – 2 Entretien du chemin de la poste

Comme suite à une décision du conseil municipal en 2006 ; la vétusté et l'agrandissement du chemin de la poste (route de Saint Pons à l'ancienne poste, maison Bousquet) nécessitent la pose d'un nouveau revêtement. La décision est soumise au conseil municipal.

Après discussion la proposition est soumise au vote :

CONTRE : 0/9

ABSTENTION : 0/9

POUR : 9/9

La délibération est votée à l'unanimité.

V – 3 propositions de travaux :

- Pose d'une grille et nettoyage du caniveau face au gîte de M Boulet, les eaux de pluie s'écoulent vers les maisons situées en contrebas.

- La réalisation d'un caniveau avec grille au bas du chemin descendant du champ de M Boulet en dessous du cimetière.

- Etude de l'évacuation des eaux de pluie s'écoulant de la route vers la rivière et formant une mare entre la maison de Mme Perrin et M Boulet.

Ces projets feront l'objet d'une étude et d'un chiffrage afin d'être inscrits, ci possible, au budget 2009

V – 4 Stationnement :

Le stationnement de véhicules dans le virage du mas entre la borne d'incendie et la statue de la vierge, les volets de la maison située en face s'ouvrant sur la route, rendent dangereux ce lieu et interdisent le passage de gros véhicules.

Un autre lieu de stationnement pose problème devant chez M Mallart et M Kuypers les véhicules stationnés gênent la sortie de la rue remontant de la rivière. (Rue menant chez M Boulet)

Il est une nouvelle fois demandé aux habitants de Rieussec de faire preuve de civisme en respectant les limitations de vitesse et en ne stationnant pas dans ces zones.

V – 5 Matériaux amiantés :

Il est demandé que soit soumis à la communauté de commune l'achat d'un caisson étanche pour déposer ces matériaux, à l'heure actuelle seule la commune de Fraisse sur Agoût est équipée.

V – 6 Château d'eau du col de Rieussec :

Suite aux problèmes évoqués et des décisions prises lors du conseil municipal du 10 octobre 2008, les membres du conseil municipal décident le remplacement de la serrure du local afin de limiter le nombre de clés en circulation.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 20h 05.

Le secrétaire de séance ROUSSEL Christian